

Déclarer un objet perdu

La police municipale gère et centralise tous les objets perdus dans la ville. Pour signaler un objet perdu, vous pouvez faire votre déclaration en ligne.

* Champs obligatoires

*Champ(s) obligatoire(s)

Contact
Nom*
<input type="text"/>
Prénom*
<input type="text"/>
Adresse*
<input type="text"/>
Code postal*
<input type="text"/>
Ville*
<input type="text"/>
Téléphone fixe*
<input type="text"/>
Téléphone portable*
<input type="text"/>
Courriel*
<input type="text"/>

Renseignements sur l'objet perdu
Dénomination et description de l'objet *
<input type="text"/>
Lieu où l'objet a été perdu *
<input type="text"/>
Date de la perte (même approximative) *
<input type="text"/>
Plage horaire pour vous joindre
<input type="text"/>

enseignements complémentaires pouvant permettre d'identifier l'objet

Envoyer votre déclaration

Police municipale

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Mardi

14:00–17:30

Mercredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Jeudi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Vendredi

09:00–12:30, 14:00–17:30

Samedi

09:00–11:45

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Mardi

09:00–12:15, 13:30–19:45

Mercredi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Jeudi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Vendredi

09:00–12:15, 13:30–17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).